

► En première ligne dans la gestion de l'épidémie, les services de santé au travail ont eux aussi dû s'adapter.

► Si certains centres sont fermés, ses salariés restent sur le pont. Témoignages.

« Nous sommes engagés dans la prévention, et cette pandémie en illustre justement le besoin »

ENTRETIEN AVEC
FRANÇOISE DUCROT, coordonnatrice
médecin du SSTRN
(région nantaise)
PAR JONATHAN HERCHKOVITCH

Quel est le rôle des services de santé au travail dans cette épidémie ?

Dans les grandes lignes, il s'agit d'assurer une continuité de notre mission. Il faut continuer à accompagner les travailleurs et les entreprises, et à effectuer les visites médicales dans les secteurs prioritaires : transport, agriculture, professionnels de santé, mais aussi dans le secteur funéraire, par exemple.

Nous devons prévenir toute interaction dans la santé des salariés. Et la crise du Covid-19 nous le rappelle : l'hygiène, c'est important ! C'est quelque chose de basique mais que nous redécouvrons à chaque épidémie. Et nous avons cette possibilité d'action primordiale sur un nombre très important de personnes.

Nous nous intégrons dans une chaîne de la santé à l'opposé des réanimateurs qui en sont, avec le Covid-19, le dernier maillon. Notre mission reste la même. Nous sommes engagés dans la prévention, et cette pandémie en illustre justement le besoin : les médecins des services de santé au travail (SST) sont les seuls à pouvoir se rendre dans les entreprises.

Comment travaillez-vous ?

La moitié de nos centres sont encore ouverts au public [le 1^{er} avril, NDLR], mais il faut limiter au minimum l'accueil et les risques qui y sont liés. Les plannings ont été élargis pour éviter les contacts en salle d'attente. La nouveauté, c'est la possibilité de consultations à distance avec des outils sécurisés. Nous avons commencé fin mars.



Comment avez-vous géré la montée en tension épidémique ?

Au début de la crise, j'ai eu mon homologue de l'Oise au téléphone, qui m'a décrit la situation de son service avec un niveau d'appréhension important, lié au terrain mais aussi à ce que la presse pouvait relayer. En région nantaise, nous n'en sommes pas là, mais nous nous préparons à la vague.

La première réaction a été d'annuler les réunions, les déplacements en région, de respecter les règles d'hygiène. Nous avons ensuite dû accompagner les entreprises dans l'organisation du télétravail, un peu en urgence au moment de la décision de confinement.

Nous avons pris le temps d'expliquer les risques liés au travail sur écran, au chevauchement de la vie privée et de la vie professionnelle (respect des horaires et des habitudes, du rythme, des repas). Il faut faire des rappels d'hygiène alimentaire pour les travailleurs, ainsi que sur les accidents domestiques et les risques chimiques liés à l'utilisation de désinfectants (un dos-

sier complet est accessible sur le site du SSTRN).

Nous avons également mis en place une cellule d'écoute téléphonique composée de deux médecins, deux infirmières et un psychologue.

Comment installez-vous les nouvelles conduites à tenir ?

Notre ministère de tutelle est celui du Travail, et la direction générale du Travail nous a communiqué des instructions de fonctionnement le 17 mars. Nous avons reçu des fiches-métiers pour la prise en compte des risques spécifiques, par exemple. Nous suivons également les actualités de la Direction générale de la Santé, et nous sommes en lien avec les médecins inspecteurs régionaux des Direccte, ainsi qu'avec la Société française de médecine du travail.

Pour le reste, nous communiquons entre, notamment grâce à Présanse et, par nos réseaux, nous recevons également des informations et de la documentation en provenance des CHU. ◆

« La priorité était de garantir la sécurité de nos salariés »

ENTRETIEN AVEC **ESTHER SZWARC**,
médecin du travail de l'Opsat
(Franche-Comté)
PAR **JONATHAN HERCHKOVITCH**

Comment l'épidémie de Covid-19 vous affecte-t-elle ?

Nous sommes dans une région atteinte très tôt par l'épidémie. La problématique, c'est que nous sommes touchés nous aussi en tant qu'entreprise. La semaine précédant le confinement, nous avons mis en place un plan de maintien de l'activité, notamment pour l'accueil des salariés. Nous avons décidé de fermer les centres le jour du confinement.

Pourquoi ?

La priorité absolue était de garantir la sécurité de nos salariés et des travailleurs que nous recevons, et s'assurer qu'il n'y aurait pas de contact sans protection. Nous nous sommes aperçus que nous manquions cruellement de matériel – masques, gants, thermomètres –, et que la plupart des services ne disposent que d'une salle d'attente unique.

La démographie des acteurs de la santé au travail est aussi particulière : la moyenne d'âge est élevée et des personnes sont vulnérables. D'autres ont des enfants et restent confinés avec eux. Nous devons donc fonctionner avec des effectifs réduits.

Quelle organisation avez-vous adoptée ?

Lorsque le confinement a débuté, nous avons lancé le travail à distance. Nous avons mis en place une boîte mail spécifique à destination des employeurs et des salariés, qui peuvent nous poser leurs questions. Les lignes téléphoniques sont redirigées vers des équipes de médecins du travail de permanence, et d'autres moyens ont été mis en place par le pôle

prévention et le service de communication, très impliqués depuis le début de la crise : des pages web dédiées à des questions-réponses, de la documentation en ligne, et formalisée pour les entreprises. Quelques-uns de mes confrères continuent à accueillir des salariés, notamment ceux qui accompagnent des établissements de soins ou des Ehpad. En cas de besoin, ils peuvent également recevoir des salariés hors effectif, en concertation avec les médecins du travail qui les suivent habituellement.

Quelle place pour les infirmières du travail dans la crise ?

Nos effectifs sont réduits, car beaucoup gardent leurs enfants. Mais nous faisons appel à elles : dans les grosses struc-

tures qui maintiennent leur activité, elles peuvent continuer à intervenir pour le conseil et l'organisation du travail. L'infirmière avec laquelle je pratique fait un gros travail de recensement des entreprises qui sont restées ouvertes ou qui reprennent leur activité.

Comment les salariés des SST vivent-ils cette période ?

Nous avons eu un peu de mal à trouver nos marques. Il y avait des non-dits au début, sur les implications liées aux stades 2 ou 3 de l'épidémie, par exemple... Nous avons dû ensuite nous habituer au télétravail, et nous avons nous aussi des enfants à la maison ! Certains se sont portés volontaires auprès de la réserve sanitaire, mais n'ont pas encore été appelés.

Nous redoutons surtout l'après : il faudra sans doute gérer une casse sociale, par exemple pour les postes aménagés dans des entreprises en difficulté, l'agoraphobie au moment du retour au travail, la gestion des pathologies psychiatriques dont l'équilibre a été mis à mal par le confinement et l'indisponibilité des psychiatres, les problèmes addictologiques... Se posera peut-être aussi la question des demandes de reconnaissance de maladie professionnelle liées au Covid-19 auprès des CRRMP. ●

L'ORDONNANCE DU 1^{ER} AVRIL SOULÈVE DES QUESTIONS

Une ordonnance modifie les conditions d'exercice et des missions des services de santé au travail pour les adapter à l'urgence sanitaire. Elle précise notamment le cadre de leur intervention dans la prévention. Le Syndicat national des professionnels de la santé au travail (SNPST) a réagi le 2 avril en saluant cette décision qui met en lumière « le rôle des professionnels de santé au travail et leurs compétences de spécialistes en prévention », tout en mettant en garde sur l'importance portée au fait que ces mesures doivent être provisoires.

Mais l'ordonnance opère également une adaptation majeure dans la pratique des médecins du travail : elle permet la mise en place d'un dépistage des salariés contaminés ainsi que la prescription d'arrêts de travail en lien avec le Covid-19.

« C'est un changement radical de philosophie de notre métier, remarque le Dr Esther Szwarc, médecin du travail chez Opsat (Franche-Comté). Cette décision prise au niveau du ministère du Travail, sans concertation, met à mal des fondements de notre pratique : si nous pouvons émettre des arrêts de travail en lien avec le Covid-19 uniquement, il n'y a plus de secret médical. Ces arrêts posent aussi la question de notre principe de neutralité par rapport au salarié et à l'employeur. »

Le SNPST, dans son communiqué, alerte lui-aussi : « Nous mettons en garde contre l'utilisation de ces arrêts et de ces tests dans une politique de sélection de la main d'œuvre et de caution à des conditions de travail à risque. »

Les médecins du travail resteront vigilants quant au contenu du décret suivant l'ordonnance, et à la réaction au moment de la fin du confinement.